



Espace Boisé Classé à conserver ou à créer

Zones (2) dans lesquelles toutes constructions nouvelles sont soumises à études géotechniques

Zones (1) dans lesquelles toutes constructions nouvelles sont interdites à l'exception des ouvrages d'intérêts publics

Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer ou à élargir

N° d'opération
Emprise de la voie ou du passage public

Emplacement réservé
pour ouvrage public - N° d'opération,

Emplacement réservé pour
piste cyclable (tracé de principe)

Périmètre au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme

Risque inondation

Secteur exposé aux nuisances sonores
Voie bruyante (catégorie 1)

*Eléments à protéger au titre de l'article L123-1-5
du code de l'urbanisme*

131 Puit dans restanque

115 Citerne souterraine

123
Fontaine

133  Puits

107  Cochonier

67  Bastide

115  Aire à blé

113
★ Cadran solaire

22  Oratoire

143 ★ Restanques

REPUBLICUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DU CASTELLET



Modification Simplifiée n°10

Pièce n°4
PLAN DE ZONAGE GENERAL
Partie Sud

Echelle : 1/5000°



PLU approuvé par DCM du 02/06/2009
Modification n°1 approuvée par DCM du 06/07/2010
Modification n°2 approuvée par DCM du 19/10/2010
Annule la modification n°1 approuvée par DCM du 06/07/2010
Modification Simplifiée n°3 approuvée par DCM du 21/03/2011
Modification n°4 approuvée par DCM du 28/11/2011
Modification n°5 approuvée par DCM du 27/05/2013
Modification simplifiée n°6 approuvée par DCM du 17/06/2014
Mise en compatibilité du PLU n° - 02/2014
Modification simplifiée n°8 approuvée par DCM du 17/06/2014
Modification n°9 approuvée par DCM du 02/02/2015
Modification n°10 approuvée par DCM du 28/01/2019

